



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 08 AVRIL 2024

N°10-2024

Vote du budget primitif 2024

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) de Saint-Lô s'est **lundi 8 avril 2024 à 10 heures**, à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 2 avril 2024.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : Mme Florence MAZIER

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

EXCUSÉS :

NEANT

Vote du budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 02-2024 du Comité syndical du 11 mars 2024 relative à la tenue du débat des orientations budgétaires (D.O.B.) dont les élus présents ont pris acte et accepté les orientations 2024 ;

Vu la délibération n° 07-2024 du 8 avril 2024, relative au vote du compte administratif 2023 ;

Vu le rapport de séance du Comité syndical du 8 avril 2024 et le projet de budget primitif 2024 intégrant les résultats de l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE, avec une abstention (Mickaël GRANDIN), et sans voix contre,

- **VOTE** le budget primitif 2024 du SMPH, par section et par chapitre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé du chapitre	BP 2024	Chap.	Libellé du chapitre	BP 2024
011	Charges à caractère général	945 068,00	013	Atténuation de charges	15 000,00
012	Charges de personnel	1 076 122,00	70	Produits des serv. du domaine, ventes div	790 000,00
65	Autres charges de gestion courante	218 400,52	74	Dotations, subventions et participations	663 333,00
67	Charges exceptionnelles	6 800,00	75	Autres produits de gestion courante	412 000,00
68	Provisions	0,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
22	Dépenses imprévues		78	Reprise sur provisions	11 125,00
Total dépenses réelles		2 246 390,52	Total recettes réelles		1 892 458,00
023	Virement à la section d'investissement	38 498,29			
042	Opérations d'ordre (amortissements)	838 713,33	042	Opérations d'ordre (amortissements)	800 563,21
Total dépenses d'ordre		877 211,62	Total recettes d'ordre		800 563,21
Reports (restes à réaliser dép. de Fonc.)		2 581,76	002 - Résultat reporté N-1		2 078 621,75
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 126 183,90	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 771 642,96

SECTION D'INVESTISSEMENT

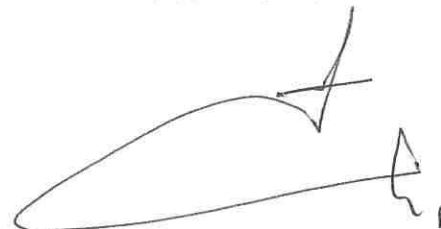
Chap.	Libellé du chapitre	BP 2024	Chap.	Libellé du chapitre	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	13	Subventions d'investissement	500 000,00
21	Immobilisations incorporelles	133 580,00	13	Autres subventions	659 320,00
23	Immobilisations en cours	1 483 948,00			
Total dépenses réelles		1 618 528,00	Total recettes réelles		1 159 320,00
040	Opérations d'ordre (amortissements)	800 563,21	040	Opérations d'ordre (amortissements)	838 713,33
Total dépenses d'ordre		800 563,21	21	Virement de la section de fonctionnement	38 498,29
Reports (restes à réaliser dép. d'investissement)		63 018,57	Total dépenses d'ordre		877 211,62
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 482 109,78	001 Solde d'exécution reporté		445 578,16
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 482 109,78

- **VOTE** la modification de l'autorisation de programme « CRET » tel qu'il suit :

AP "CRET"	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		Exercices antérieurs	2024	2025
PROPOSITION DM n° 1 - 2023	1 400 000,00	200 000,00	600 000,00	600 000,00
PROPOSITION BP 2024	1 682 244,00	0,00	1 177 600,00	504 644,00

- **AUTORISE** le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,
Jean MORIN



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Comité syndical
08 avril 2024

BUDGET PRIMITIF 2024



Accusé de réception en préfecture
060 251405460-20240408-10-2024-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024



PRÉAMBULE

Le budget primitif (BP) contient les prévisions de recettes et de dépenses votées pour une année, en investissement et en fonctionnement.

Il autorise le président à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes. C'est donc à la fois un acte d'autorisation et de prévision.

Le compte administratif ayant été voté avant le budget primitif, ce dernier reprend donc également les résultats et les restes à réaliser de 2023.

La proposition de budget primitif 2024 qui vous est faite aujourd'hui s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires débattues le 11 mars dernier.

SOMMAIRE

	Pages
1. LE BUDGET TOTAL 2024	3
1.1 TOTAL PAR SECTION	3
1.2 LA REPRISE DES RÉSULTATS 2023	3
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
2.3 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
3.1 LE PPI "CRET" (Carrières, Réserves d'Eau et Tribunes)	8
3.2 LES INVESTISSEMENTS COURANTS 2024	9
3.3 LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS	9
3.4 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10
4. L'ÉQUILIBRE GLOBAL DU BP 2024	11

1. LE BUDGET TOTAL 2024

1.1 TOTAL PAR SECTION

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 126 183,90	4 771 642,96
INVESTISSEMENT	2 482 109,78	2 482 109,78
TOTAL	5 608 293,68	7 253 752,74

Tout comme le budget primitif 2023, le budget primitif 2024 est proposé en suréquilibre concernant la section de fonctionnement.

En effet, cela correspond notamment à la perception des indemnités d'assurance à la suite de l'incendie de 2019, dont le projet de reconstruction est en cours de réflexion.

1.2 LA REPRISE DES RÉSULTATS 2023

À la suite du vote du compte administratif, doivent être repris dans le BP 2024 :

- Le solde d'exécution 2023, en recette d'investissement : 445 578,16 €
- Les restes à réaliser 2023 d'investissement, en dépense : 63 018,57 €
- Le résultat de fonctionnement reporté 2023, en recette de fonctionnement : 2 078 621,75 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Budget 2023	BP 2024
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	988 555,00	945 068,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 077 300,00	1 076 122,00
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	76 700,00	218 400,52
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	162 149,68	6 800,00
68 PROVISIONS	26 125,00	
TOTAL DÉPENSES COURANTES	2 330 829,68	2 246 390,52
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	799 036,34	838 713,33
022 DEPENSES IMPREVUES	1 000,00	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		38 498,29
Reports (restes à réaliser)		2 581,76
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 130 866,02	3 126 183,90

Ecart 2024/2023
-43 487,00
-1 178,00
+ 141 700,52
-155 349,68
-26 125,00
-84 439,16

Chapitres	Budget 2023	BP 2024
70 PROD., SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	725 000,00	790 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	674 443,00	663 333,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	451 900,00	412 000,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	23 127,37	15 000,00
TOTAL RECETTES COURANTES	1 874 470,37	1 880 333,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	214 328,54	1 000,00
78 REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	11 125,00
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	733 816,09	800 563,21
002 RÉSULTAT REPORTE N-1	2 219 149,36	2 078 621,75
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 041 764,36	4 771 642,96

Ecart 2024/2023
+ 65 000,00
-11 110,00
-39 900,00
-8 127,37
+ 5 862,63

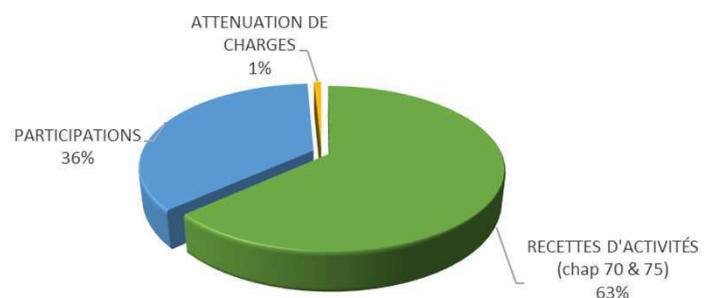
DÉPENSES COURANTES

- 84 K€ ; - 3,62%



RECETTES COURANTES

+ 6 K€ ; + 0,3%



2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement se porte à 2 693 021,21€ (hors résultat reporté 2023). Avec le résultat reporté, elles se portent à 4 771 642,96 €.

LES PARTICIPATIONS 663 333 €

(Chapitre 74)

Les participations statutaires sont appelées pour le même montant qu'en 2017/2020 et 2023 (hors période COVID).

Ainsi, conformément aux statuts, les **participations statutaires** sont fixées comme suit :

- o 30 % soit 195 000 € à la charge du Département de la Manche ;
- o 30 % soit 195 000 € à la charge de la Région Normandie ;
- o 20 % soit 130 000 € à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- o 20 % soit 130 000 € à la charge de la Ville de Saint-Lô.

Soit un total de 650 000 € pour 2024.

A cela s'ajoutent la participation de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour le **soutien de la filière équine**, à hauteur de 13 333€ (24 443 € en 2023).

LES RECETTES COURANTES DU PÔLE HIPPIQUE

1 202 000 €

(Chapitres 70 & 75)

Elles se décomposent ainsi :

- o 410 000 € pour les locations
- o 35 000 € pour les ventes diverses
- o 410 000 € pour les prestations
- o 345 000 € pour le centre équestre
- o 345 000 € pour le centre équestre
- o 30 000 € concernant des remboursements d'assurances et des subventions ciblées sur certains concours (Tournée des As...)

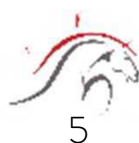
+ 25 K€

Budget 2023 : 1 176 900 €

LES AUTRES RECETTES

(Chapitres 013, 042, 77)

- o 13 000 € sont inscrits au chapitre 013 concernant des remboursements de charges de personnel et la participation des agents aux titres restaurant
- o 1 000 € concernant une prévision de mandats annulé sur exercices antérieurs
- o Les opérations d'ordre (amortissements) s'élèvent à 800 563,21 €.



2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement 2024 se porte donc à **3 126 183,90€**, contre 3 130 866,02 au budget 2023.

LES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL **945 068€** (Chapitre 011)

- 43 K€

Faits marquants 2024 :

Budget 2023 : 988 555 €

- Une baisse attendue des dépenses d'énergie,
- L'achat de 2 bungalows dans le cadre du projet CRET, et donc une baisse des locations mobilières
- La poursuite des efforts de gestion et la prise en compte des mesures d'économies

LES CHARGES DE PERSONNEL **1 076 122 €** (Chapitre 012)

- 1 K€

Les charges de personnel évoluent naturellement du fait des augmentations successives de la valeur du point et de la revalorisation des grilles indiciaires, mais sont contenues du fait du départ de deux agents, avec un seul remplacement.

Budget 2023 : 1 077 300 €

LES CHARGES DE GESTION COURANTE ET EXCEPTIONNELLES **225 200 €**

(Chapitres 65 et 67)

Elles concernent :

- 14 K€

- o 11 125 € pour les admissions en non-valeurs (mais compensées en recette puisqu'une provision avait été faite)
- o 5 450 € pour les abonnements logiciels et autres redevances informatiques ;
- o 6 800 € concernent des titres annulés sur exercices antérieurs ;
- o 60 000 € pour le fonctionnement du compte de la fédération française d'équitation (FFE) ;
- o 141 825 € d'indemnités versée à l'association BAROKIA sur décision du tribunal.

Budget 2023 : 238 850 €

Elles se portaient à 65 500€ au BP 2023. L'écart important est principalement dû à l'indemnité versée dans le cadre du contentieux qui oppose le SMPH à cette association.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES OPÉRATIONS D'ORDRE 838 713 €

(Chapitre 042)

Cela concerne les amortissements d'immobilisations. Cette somme se retrouve également en recettes d'ordre d'investissement.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 38 498,29€

(Chapitre 023)

Cette dépense de fonctionnement se traduit par une recette d'investissement du même montant et constitue donc l'autofinancement nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

2.3 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total du BP 2024 concernant les recettes de fonctionnement (y compris résultat reporté) se porte donc à 4 771 642,96 €. Les dépenses quant à elle sont de 3 126 183,90 €.

Ainsi, le projet de budget primitif 2024 dégage un suréquilibre de fonctionnement de **1 645 459,06€**, qui correspondrait au solde restant de l'assurance après déduction prévisions de dépenses 2024 liées à la reconstruction (solde de 1,92 M€ fin 2023).



3. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 LE PPI « CRET » (Carrières, Réserves d'Eau et Tribunes)

Ce PPI concerne la construction de deux carrières en sable (sub-irrigation), le changement de la carrière en herbe, la création d'une tribune autour de la carrière Uriel et enfin, la réalisation de 4 réserves d'eau réparties sur l'ensemble du site. Sont également associés au projet l'acquisition de 2 bungalows (cabines de juge et sanitaires) qui étaient jusqu'à présent loués et la réhabilitation des espaces naturels et pelouses après les travaux.

Son total prévisionnel se porte à 1 682 244 €.

Une autorisation de programme et de crédits de paiements a été votée pour cela :

AP "CRET"	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		Exercices antérieurs	2024	2025
PROPOSITION DM n° 1 - 2023	1 400 000,00	200 000,00	600 000,00	600 000,00
PROPOSITION BP 2024	1 682 244,00	0,00	1 177 600,00	504 644,00

Des financements de la Région, du fonds Eperon et de l'Agence de l'Eau (AESN) sont attendus :

Le fonds Eperon a annoncé l'attribution d'une subvention de 150 000 €, la Région un financement à hauteur de 40% du reste à charge et le montant attribué par l'AESN est attendu dans les prochaines semaines.

3.2 LES INVESTISSEMENTS COURANTS 2024

Comme chaque année, une enveloppe de 100 000 € est prévue pour les investissements « courants » du pôle hippique :

Chap	Nature	Yann	Montants BP 2024
20	2051	Logiciels	1 000
21	2128	Cloture carrière CE	7 500
21	2128	Embellissement haras (plantations et façonnage terrain)	12 000
21	21838	Matériels informatique (informatique/sono/Internet/wifi)	15 000
21	135/218	Espace de restauration N 2014 (dalle, tente, parquet)	23 000
21	2181	Installations générales, agencements...	5 000
21	2185	Téléphonie	5 000
21	2186	Achat d'équidés	12 000
21	2188	Matériels équitation	6 000
21	2188	Divers (radiateurs, chaudière...)	13 500
TOTAL			100 000

3.3 LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Projet de reconstruction des écuries 3 et 4 suite à l'incendie

En janvier 2024, l'agence YLEX s'est vu confier le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 232 650 € HT qu'il convient d'engager dès cette année 2024.

L'agence a d'ores et déjà commencé à travailler pour estimer et réaliser les appels d'offres de travaux qui seront lancés à l'échéance de l'été 2024. Les travaux pourraient commencer pour la fin de l'année 2024.

Achat de 2 tracteurs

Depuis 2020, le Pôle Hippique s'est équipé de 2 tracteurs en contrat crédit-bail dont l'échéance arrive en novembre 2024. Plutôt que de reconduire les loyers en « leasing » qui s'avèrent plus coûteux, il est prévu de faire valoir l'option d'achat (34 580€).

Récapitulatif

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

PPI CRET :	1 177 600 €
Investissements récurrents :	100 000 €
<i>Nouveaux investissements :</i>	
Etude AMO Ylex :	232 650 €
Tracteurs :	34 580 €
Autres :	73 698 €
Total :	1 618 528€

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont à ce stade constituées :

- des participations des membres : Région 150 000€, Département 150 000€, Ville de Saint-Lô 100 000€ et Saint-Lô Agglo 100 000€ ;
- des subventions à percevoir de la part des financeurs du projet CRET, pour un total estimé de 612 790€ ;
- une subvention de 46 530€ sur le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de reconstruction, d'ores et déjà confirmée par la DRAC.

A cela s'ajoutent les amortissements (838 713,33 €), le virement de la section de fonctionnement (38 498,29€) et le solde d'exécution 2023 reporté (445 578,16 €)

Les participations statutaires d'investissement 2024 financent donc les 100 000 € d'investissements annuels récurrents + une partie du PPI CRET, en complément du résultat reporté 2023 et de l'autofinancement.

L'étude Ylex est financée par le résultat reporté 2023 (représentant une partie de l'indemnité d'assurance).

3.4 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Budget 2023	BP 2024
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	985 757,34	1 618 528,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 500,00	1 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	287 685,19	133 580,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	695 572,15	1 483 948,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	733 816,09	800 563,21
Reports n-1		63 018,57
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 719 573,43	2 482 109,78

Chapitres	Budget 2023	BP 2024
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	500 000,00	1 159 320,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Participations)	500 000,00	500 000,00
13 AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		659 320,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	799 036,34	838 713,33
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		38 498,29
001 SOLDE D'EXÉCUTION N-1 REPORTÉ	420 537,09	445 578,16
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 719 573,43	2 482 109,78

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par la prévision d'un virement de la section de fonctionnement de 38 498,29€.

4. L'ÉQUILIBRE GLOBAL DU BP 2024

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES
4 771 642,96€

DÉPENSES
COURANTES DE
FONCTIONNEMENT

2 246 390,52 €

AMORTISSEMENTS

838 713,33 €

VIREMENT SECT INV

38 498,29€

REPORT DEP. FONCT..

2 581,76€

EXCÉDENT
PRÉVISIONNEL DE
FONCTIONNEMENT
2024

1 645 459,06€

RECETTES
4 771 642,96€

RECETTES
COURANTES DE
FONCTIONNEMENT

1 892 458,00 €

AMORT. SUBV.

800 563,21 €

RÉSULTAT REPORTÉ
2023

2 078 621,75 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES
2 482 109,78€

DÉPENSES
D'ÉQUIPEMENT

1 618 528,00€

REPORT DEP. EQUIP.
63 018,57 €

AMORT. SUBV.

800 563,21 €

RECETTES
2 482 109,78€

PART. MEMBRES

500 000 €

SUBVENTIONS

659 320 €

AMORTISSEMENTS

838 713,33 €

VIREMENT SECT FONC

38 498,29 €

SOLDE D'EXÉCUTION
2023

445 578,16 €

